

PIÈCE 1 :
AVIS D'APPEL D'OFFRES
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA
SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63.270.308.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 55, Avenue de la Nation 01 B.P. 54 Ouagadougou 01
Téléphone : 50 30 61 00 (lignes groupées) Fax : 50 31 03 40 Téléc: 5208 BF

Ouagadougou, le

APPEL D'OFFRES N° 059/2017

FINANCEMENT : Fonds Propres SONABEL

OBJET : Fourniture de quatre vingt (80) véhicules et de treize motos à la SONABEL

1. Le Directeur Général de la SONABEL lance un appel d'offres pour la fourniture de quatre vingt (80) véhicules et de treize motos suivant spécifications et quantités du présent dossier d'appel d'offres.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, qui sont en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante de leur pays d'établissement ou de base fixe.

Les acquisitions sont réparties en sept (07) lots :

- Lot n°1 : acquisition de seize (16) véhicules berline,
- Lot n°2 : acquisition d'un (01) véhicule station wagon,
- Lot n°3 : acquisition d'un (01) véhicule bus,
- Lot n°4 : acquisition deux (02) véhicules camion grue.
- Lot n°5 : acquisition de trente-huit (38) véhicules pick up double cabine,
- Lot n°6 : acquisition de vingt-deux (22) véhicules pick up simple cabine,
- Lot n°7 : acquisition de treize (13) motos tout terrain.

3. Le délai de livraison ne devrait pas excéder : **soixante (60) jours pour chacun des lots.**

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier d'appel d'offres au Département des Marchés de la SONABEL.

5. Tout soumissionnaire éligible intéressé par le présent avis doit retirer un jeu complet du dossier d'appel d'offres au Département des Marchés de la SONABEL, tél : 25 30 61 00 / 02, 03 et 04 , moyennant paiement auprès de la caisse siège de la SONABEL d'un montant non remboursable de :

- lot 1 : cent cinquante mille **(150 000) FCFA,**
- lot 2 : cinquante mille **(50 000) FCFA,**
- lot 3 : cinquante mille **(50 000) FCFA,**
- lot 4 : cent cinquante mille **(150 000) FCFA,**
- lot 5 : cent cinquante mille **(150 000) FCFA,**
- lot 6 : cent cinquante mille **(150 000) FCFA,**
- lot 7 : cinquante mille **(50 000) FCFA.**

6. Les offres présentées en un (1) originale et quatre (4) copies conformément aux instructions aux soumissionnaires et accompagnées d'une garantie de soumission de :

- lot 1 : montant de cinq millions **(5 000 000) F CFA,**
- lot 2 : montant d'un million **(1 000 000) F CFA,**
- lot 3 : montant d'un million six cents **(1 600 000) F CFA,**
- lot 4 : montant de huit millions **(8 000 000) F CFA,**
- lot 5 : montant de seize millions **(16 000 000) F CFA,**
- lot 6 : montant de sept millions **(7 000 000) F CFA,**
- lot 7 : montant de quatre cent mille **(400 000) F CFA.**

devront parvenir ou être remises au secrétariat du Département des Marchés au plus tard leà **9 heures**. L'ouverture des plis aura lieu immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre courrier, la SONABEL ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des offres.

François de Salle QUEDRAOGO
Officier de l'Ordre National